

- par lettre adressée à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT, située au 14 Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île de France : ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr

Article 4 : publicité de la consultation du public

Un avis portant à la connaissance du public les modalités de déroulement de la consultation du public est publié par les soins de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT et aux frais de la société « Boudignat d'Athis » GAEC, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, soit **au plus tard le 28 septembre 2026** dans les journaux suivants :

- le Parisien (édition de Seine-et-Marne),
- le Pays Briard,
- L'Est Éclair,
- Libération Champagne.

Le même avis est affiché, également **au plus tard le 28 septembre 2026**, aux emplacements habituels d'affichage des communes de Villiers-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Hermé (77), La Chapelle-Rablais (77), Courceroy (10), Gumery (10), Trainel (10), La Motte-Tilly (10), Fontenay-de-Bossery (10) et Fontaine-Mâcon (10), de manière à assurer une bonne information du public. Cet affichage est assuré par les soins des Maires, de la conseillère municipale désignée par le conseil municipal de Villiers-sur-Seine (77114) pour réaliser la présente procédure, pour ce qui concerne cette commune, ou de l'équipe municipale. Cet affichage est maintenu jusqu'au lendemain du dernier jour de la consultation, soit jusqu'au **10 novembre 2026**.

Le responsable du projet procède, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, soit **au plus tard le 28 septembre 2026 jusqu'au 10 novembre 2026** sur le site du projet d'installation à Villiers-sur-Seine (77114).

L'accomplissement de ces formalités est justifié par un certificat d'affichage établi par la conseillère municipale désignée par le conseil municipal de Villiers-sur-Seine (77114) pour réaliser la présente procédure, pour ce qui concerne cette commune, ainsi que par le Maire de chaque commune où l'affichage a lieu, par la société « Boudignat d'Athis » GAEC par un exemplaire des pages des journaux dans lesquels est inséré l'avis de consultation du public.

Cet avis de consultation du public est publié sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>